



Arrêté du conseil municipal du 27 avril 2015

ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA NOMINATION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE POUR LA REVISION DE L'AMENAGEMENT LOCAL

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 16, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la commune de Sauge ;

arrête :

Art. 1 : La création d'une commission non permanente chargée de l'étude sur la révision de l'aménagement local.

Art. 2 : Elle se compose des 7 membres suivants :

M. Adrien Boder, Président
M. Philippe Grosjean, membre
M. Christophe Maspero, membre
M. Didier Huguelet, membre
M. Roland Villard, membre
M. Michel Huguelet, membre
Mme Anne Grosjean, secrétaire

Art. 3 : Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions au conseil municipal.

Art. 4 : Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

Art. 5 : Le Président et la secrétaire ont le droit de signature.

Au nom du Conseil municipal de Sauge

Le Président :

Pierre-Alain Grosjean

La secrétaire :

Anne Grosjean

Plagne, le 27 avril 2015